

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**6 Juin 2011 - Folgensbourg**

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

### Membres présents:

- ROTH Fernand, Attenschwiller
- PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- OSER Patrick, Leymen
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MERTZ Véronique, Knoeringue
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- LATSCHA Martine, Michelbach le Haut
- GROELLY Caroline, Neuwiller
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas
- WEIDER Fabien, Michelbach le Bas
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- OTT Danièle, Leymen
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- KEMPF Christine, Ranspach-le-Bas
- PAPA Antoine, Folgensbourg
- DELMOND Max, Folgensbourg
- HATTSTADT Viviane, Neuwiller
- NIGLIS Christiane, Wentzwiller

--

**Assistent :** Frédérique Miesch, Catherine Chéa-Royer, Anne HOFFER agents de développement.

**Secrétaire de séance :** BUBENDORFF Catherine

### **Ordre du jour :**

**I/ Approbation du PV du conseil du 2 mai 2011** - compte rendu sera envoyé par mail

### **II/ Environnement - Cadre de vie**

- Signature du barème E Eco-Emballages
- Choix des repreneurs pour le papier/cartons, le plastique, le verre, les emballages métalliques
- Attribution du marché de fournitures et services pour le balisage des sentiers de randonnée pédestre/Validation du nouveau plan de financement et du nouveau planning de réalisation
- Réductions OM/OC - Admissions en non valeur
- Demande de subvention de l'association arboricole de Folgensbourg

### **III/ Finances**

- Subventions associatives
- Subvention complémentaire au service info jeunes
- Tourisme : convention d'objectifs et de financement avec l'office de tourisme de Ferrette
- Taxe de séjour : reversement du produit à l'office de tourisme de Ferrette
- Schéma de coopération intercommunale : Etude prise de compétence assainissement et eau
- Attribution du marché de transport à la demande
- Avenant au marché signalisation sécurité
- Budget Général : Compte de gestion - Compte administratif 2010 - Affectation du résultat
- Budget Enfance : Compte de gestion - Compte administratif 2010 - Affectation du résultat
- Budget ordures ménagères : décision modificative n°1
- Accord transactionnel avec la Sté Getty Images - utilisation de droits

### **IV/ Divers**

Monsieur le Maire, Max Delmond salue les membres du conseil communautaire. Il est ravi d'accueillir cette séance du conseil dans sa commune et précise que le verre de l'amitié sera offert par ses soins suite à son élection en qualité de conseiller général. Monsieur le président s'associe à ses salutations et tient à féliciter Monsieur Delmond pour son succès aux élections cantonales.

Des modifications mineures sont à apporter à l'ordre du jour. Il était prévu d'autoriser la signature de la convention d'objectifs avec l'office de tourisme de Ferrette et d'acter le reversement du produit de la taxe de séjour au profit de cet organisme pour le financement des actions de promotion. Il se trouve qu'en l'état actuel de nos statuts, la Porte du Sundgau n'est pas en mesure d'adhérer à un autre office de tourisme que celui des 3 Frontières. Il est donc proposé de faire une modification statutaire pour rendre l'adhésion de la Porte du Sundgau à l'office de tourisme du Sundgau possible. Cette proposition est acceptée par le conseil communautaire.

#### **2011.58. Signature du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) dans le cadre de la collecte sélective entre la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et Eco-Emballages (Barème E)**

**OUI** l'exposé de Madame Catherine CHEA, agent de développement,  
**Vu** la proposition de nouveau contrat avec Eco-Emballages (barème E)

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**OPTE** pour le passage au barème E en 2011

**AUTORISE** Le Président à signer le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages, conclu pour la durée de l'Agrément soit jusqu'au 31/12/2016.

#### **2011.59. Choix de reprise des matériaux (Emballages acier et aluminium, emballages cartons et briques alimentaires, bouteilles et flacons plastiques, verre)**

**OUI** l'exposé de Madame Catherine CHEA, agent de développement ;

**Vu** le Contrat Programme de Durée proposé par Eco-Emballages S.a dans le cadre de la collecte sélective Verre-Papier-Carton-Plastique, emballages métalliques

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**OPTE** pour :

- la reprise options Fédérations pour l'acier, l'aluminium, le papier/carton, les bouteilles et flacons plastiques,
- la reprise option filières pour le verre
- La reprise option individuelle pour les emballages métalliques issus des mâchefers de l'incinération

**AUTORISE** Le Président à signer lesdits contrats avec :

- la société O-I Manufacturing France pour le verre
- la société COVED pour l'acier, l'aluminium et les briques alimentaires (PCC)
- la société VEOLIA pour les bouteilles et flacons plastiques
- la société SCHROLL pour les emballages cartons (PCNC)
- le SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour les emballages métalliques issus des mâchefers

#### **2011.60. Attribution du marché de balisage de sentiers de randonnée pédestre**

**VU** le projet de balisage de sentiers de randonnée pédestre approuvé par la délibération du conseil communautaire du 2 mai 2011

**OUI** les explications de Mme Catherine CHEA quant aux offres réceptionnées pour chacun des 3 lots

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de balisage de sentier avec:

- L'agence SOFERIC pour le lot 1 (Conception des visuels et des plaquettes de promotion des circuits), pour un montant H.T de 6 235€ ;
- L'O.N.F pour le lot 2 (Fourniture et pose du mobilier en bois), pour un montant H.T de 53 348€ ;
- La Fédération du Club vosgien pour le lot 3 (Fourniture du matériel de balisage), pour un montant H.T de 1 681,40€.

**APPROUVE** le plan de financement modifié, comme suit :

## 1/ Dépenses

- Conception des visuels et des plaquettes de promotion des circuits :	6 235€ H.T
- Fourniture et pose du mobilier en bois :	53 348€ H.T
- Fourniture du matériel pour le balisage :	1 681,40€ H.T
- Dépenses diverses (repas baliseurs, impression lettres adhésives, fourniture sable + ciment, matériel de pose divers, frais de géomètre, terrassement, panneaux de signalétique divers, etc...) :	<u>18 735,60€</u>
	<b>80 000€</b>

## 2/ Recettes

- Subvention de la DDR :	13 000€
- Réserve parlementaire :	10 000€
- Conseil Général :	9450€
- Aides européennes (GAL du Sundgau) :	31 550€
- Reste à charge de la CCPS :	<u>16 000€</u>
	<b>80 000€</b>

### 2011.61.Réductions - budget annexe OM

OUI les explications de Mme CHEA Catherine, quant aux réductions à accorder

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**DECIDE** d'accorder les réductions Ordures ménagères suivantes :

#### LEYMEN

<u>NOM</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>CODE POSTAL</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>N° titre</u>	<u>REDUCTION</u>	<u>CAUSE</u>
MALAGNINO Elodie	18 rue Principale	68220	LEYMEN	121/2010	95.20 €	Départ le 30/06/2010

**CHARGE** le Président de régler toutes modalités nécessaires

### 2011.62. Admission en non valeur - budget annexe OM

VU la demande de Madame le Percepteur d'accepter en non valeur certaines sommes sur le budget annexe ordures ménagères

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

**DECIDE** d'accepter l'admission en non valeur des sommes suivantes :

<u>Exercice 2008</u>						
<u>NOM</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>CODE POSTAL</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>N° titre</u>	<u>REDUCTION</u>	<u>CAUSE</u>
Sarl Advital	18 rue des Vergers	68220	FOLGENSBOURG	104/2008	60.00 €	Clôture insuffisance d'actif
<u>Exercice 2009</u>						
<u>NOM</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>CODE POSTAL</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>N° titre</u>	<u>REDUCTION</u>	<u>CAUSE</u>
Sàrl ACTIS	4 rue Belle Vue	68730	RANSPACH LE BAS	73/2009	62.00 €	Créances irrecouvrables

**CHARGE** Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

### 2011.63. Attribution d'une subvention à l'association arboricole de Folgensbourg

**Vu** la demande de subvention de l'association arboricole de Folgensbourg pour le renouvellement des échelles servant aux moniteurs lors des cours de taille

**Vu** l'activité de l'association s'inscrivant dans la démarche du GERPLAN

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

**DECIDE** de verser :

- Une subvention de 50% du montant TTC des dépenses, à savoir 652.50€

**PRECISE** que chaque association bénéficiaire d'une subvention devra faire mention du soutien de la Porte du Sundgau et produire la preuve que les fonds versés par l'intercommunalité ont été utilisés de manière conforme à la présente délibération

**CHARGE** le président de régler toutes modalités nécessaires

### 2011.64 Subventions associatives

**Vu** l'exposé de Mme Anne Hoffer rapportant l'avis du groupe de travail vie associative réuni le 4 mai 2011 pour examiner les projets des associations pour l'année 2011

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

**DECIDE** de verser :

- 1700 € au badminton club d'Attenschwiller pour l'achat d'une machine à distribuer les volants
- 1200 € au Judo Club d'Hagenthal le Bas pour l'achat de matériel et passage des examens des jeunes
- 900 € pour l'Association sportive d'Attenschwiller - section basket - pour financer la formation des cadres sportifs
- 2000 € à l'Entente Porte du Sundgau - Football Club Hagenthal, pour la participation à un tournoi international de football
- 500 € à la l'association Leiterwaga de Michelbach le Haut pour la réalisation d'un panneau pédagogique

**PRECISE** que chaque association bénéficiaire d'une subvention devra faire mention du soutien de la Porte du Sundgau et produire la preuve que les fonds versés par l'intercommunalité ont été utilisés de manière conforme à la présente délibération

**CHARGE** le président de régler toutes modalités nécessaires

### 2011.65 Subvention au service info jeunes 2011

Madame Wohlfarth, Monsieur Delmond et Mme Troendle s'associent pour souligner le travail important que le SIJ réalise pour aider à l'insertion des jeunes dans la vie économique. Il se trouve que le budget de l'association est déficitaire et qu'il conviendrait que la Porte du Sundgau apporte une aide complémentaire pour cette année. Par ailleurs, il est fait mention d'un projet de fusion avec le SIJ qui est basé à Altkirch.

**Vu** le travail réalisé par le service infos jeunes dont la mission consiste à favoriser l'insertion dans le monde du travail des jeunes en difficultés âgés de 16 à 25 ans

**Vu** la hausse de la fréquentation de ce service par les jeunes de notre territoire

**Vu** les explications fournies par Mme Wohlfarth, Vice-Président et Max Delmond, Conseiller Général

**Vu** les besoins de financement de cette association pour l'exercice 2011

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

**DECIDE** de verser pour l'année 2011 une subvention de fonctionnement de 4 000 €

**PRECISE** que l'association bénéficiaire devra faire mention du soutien de la Porte du Sundgau

**CHARGE** le président de régler toutes modalités nécessaires

### 2011.66 : Taxe de séjour

Monsieur le Président expose que le conseil communautaire avait pris une délibération pour la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire en date du 8 novembre 2010. Cette délibération indiquait les tarifs, la date d'entrée en vigueur de la taxe, la destination des fonds ainsi perçus...

Le conseil communautaire a, par une nouvelle délibération du 7 février 2011, reporté la date d'entrée en vigueur de la taxe de séjour au 1<sup>er</sup> juillet 2011 car l'information auprès des hôteliers n'avait pas pu être mise en place en 2010.

Il est rappelé que la mise en place de la taxe de séjour s'intégrait dans une démarche globale d'adhésion de la Communauté de Communes Porte du Sundgau à un office de tourisme de pôle qui rayonnerait sur le territoire des 3 comcoms (3 Frontières, Pays de Sierentz et la Porte du Sundgau).

En un an, plusieurs réunions de travail se sont tenues avec l'office de tourisme du Pays de St Louis Huningue, mais il n'a pas été possible de trouver un arrangement financier acceptable pour les finances de notre intercommunalité rurale : un engagement financier à hauteur de 17 000 € aurait dû être pris par notre comcom dès l'horizon 2013.

En parallèle de cette démarche d'adhésion à l'office de tourisme de St Louis Huningue, des actions de développement touristique ont été élaborées avec l'office de Tourisme de Ferrette sur le thème des Châteaux.

A cette occasion, les élus de la Porte du Sundgau ont pu apprécier le dynamisme de l'équipe et des élus de l'office de tourisme de Ferrette et ont pris conscience des points communs de nos territoires respectifs et de la synergie qu'il était possible de créer. Aussi, il est proposé au conseil communautaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau pour rendre une adhésion possible à l'office de tourisme de Ferrette.

Dès à présent, dans la mesure où une adhésion à l'office de tourisme de St Louis Huningue n'est plus envisagée, il est proposé au conseil communautaire de modifier la délibération d'instauration de la taxe de séjour datant du 8 novembre 2010.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**DECIDE D'INSTAURER** la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 en application des articles L 2333-26 et suivants du CGCT

**DE CHOISIR** la taxe de séjour au réel sur le territoire de la Porte du Sundgau

**DE FIXER** les tarifs par personne et par nuitée de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 selon la nature de l'hébergement comme suit :

- Hôtels de tourisme 4 étoiles et 4 étoiles L, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles, tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes  
: 1 €
- Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles, tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes  
: 0.80 €
- Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort, tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes  
: 0.60 €
- Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort, tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes  
: 0.50 €
- Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes  
: 0.40 €
- Terrains de camping et de caravanage classés 3 et 4 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes  
: 0.20 €
  
- Terrains de camping et de caravanage classés 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance  
: 0.20 €

**DE RECOUVRER** la taxe de séjours auprès des hébergeurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année

**DE RETENIR** les dates du 30 juin et du 31 décembre auxquelles les logeurs devront spontanément reverser les produits de la taxe de séjour collectée, l'ensemble des logeurs disposant, à ce titre, d'un délai de 15 jours à compter de cette échéance pour verser la taxe de séjour

**D'EXONERER** les personnes suivantes de cette taxe à savoir :

- Les jeunes de moins de 18 ans
- Les mineurs en vacances dans un centre de vacances collectifs d'enfants homologués

- Les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la commune pour l'exercice de leur profession
- Les bénéficiaires des formes d'aide sociale, notamment : les personnes âgées qui bénéficient d'une aide à domicile, les personnes handicapées qui bénéficient d'une aide à domicile, titulaires d'une carte d'invalidité, les personnes en centres pour handicapés adultes, les personnes connaissant des graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, à savoir par exemple les personnes en centres d'hébergement et de réinsertion sociale
- Les personnes exclusivement attachées aux malades, les mutilés, blessés et malades du fait de la guerre

**DE NE PAS CREER DE REDUCTIONS** autres que celles expressément prévues, à savoir les membres des familles nombreuses porteurs de la carte d'identité délivrée en vertu du décret du 1<sup>er</sup> décembre 1980 qui bénéficient des mêmes réductions que celles prévues par le décret sur les tarifs SNCF, soit

- 30% pour les familles comportant 3 enfants de moins de 18 ans
- 40% pour les familles comportant 4 enfants de moins de 18 ans
- 50% pour les familles comportant 5 enfants de moins de 18 ans
- 75 % pour les familles comportant 6 enfants de moins de 18 ans

**D'AFFECTER** les recettes de la taxe de séjour encaissées par la Communauté de Communes Porte du Sundgau exclusivement à des actions de communication et de promotion du tourisme de notre territoire ou à des projets de développement touristique

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser tous actes utiles.

#### 2011.67 Modifications statutaires – compétence Tourisme

Mme Ott qui a en charge les questions du tourisme fait part au conseil des différentes réunions qui se sont tenues avec l'office de tourisme du Pays de St Louis pour envisager une politique de promotion commune. Ces réunions ont mis en évidence des dissonances importantes sur la manière de travailler au développement d'une politique commune à l'échelle du Pays de St Louis et des 3 Frontières. En parallèle, notre territoire a été contacté par l'office de tourisme du Sundgau et de Ferrette pour travailler à la mise en place d'un circuit de découverte sur le thème des châteaux. Cette expérience a mis en évidence que la Porte du Sundgau a une philosophie plus proche de celle du Sundgau en matière de tourisme. Aussi, il est proposé d'envisager une collaboration avec l'office de tourisme pour déployer une politique de promotion touristique de notre secteur.

Monsieur Delmond pense qu'il serait peut être judicieux d'envisager une synergie entre les 2 offices de tourisme et propose qu'une réunion avec tous les protagonistes soit organisée. Mme Ott lui répond que cette rencontre ne donnera pas les résultats escomptés car l'office de tourisme du Pays de St Louis a une vision figée et ne souhaite pas remettre en cause son fonctionnement.

Monsieur Ackermann pense qu'il ne convient pas uniquement de prendre en considération le coût de l'adhésion, si l'office du Pays de St Louis accueille plus de monde dans ses locaux, dispose d'un personnel étoffé pour lancer une dynamique de promotion, c'est également des critères à prendre en compte pour opter pour une adhésion.

En tout état de cause, il est proposé dans un premier temps d'initier une refonte de statuts de la comcom Porte du Sundgau et de solliciter l'avis des communes avant de trancher définitivement sur l'adhésion à un quelconque office de tourisme.

Monsieur le Président expose que les statuts de la Communauté de Communes Porte du Sundgau approuvés par le Préfet en date du 16 novembre 2006 prévoyait dans le cadre des compétences obligatoires - développement économique que la Porte du Sundgau était compétente pour :

*« La création et la gestion d'un office de tourisme intercommunal ou l'adhésion à un office de tourisme à l'échelle du Pays de St Louis et des 3 Frontières »*

Comme déjà exposé, les démarches pour adhérer à un office de tourisme à l'échelle du Pays de St Louis et des 3 Frontières qui regrouperait les 3 Communautés de Communes n'ont pas pu aboutir. Aussi, il est proposé de se tourner vers un autre office de tourisme qui sera capable de fédérer les acteurs du tourisme et d'impulser une dynamique via une convention d'objectifs.

En tout état de cause, il semble nécessaire, au préalable, de procéder à une modification statutaire, de sorte que cette démarche de rapprochement avec l'office de tourisme de Ferrette, même s'il ne s'agit pas d'une adhésion officielle, soit conforme à l'esprit des statuts et aux volontés communales.

Il est donc proposé que les statuts de la Porte du Sundgau soient modifiés comme suit :

« Création et gestion d'un office de tourisme intercommunal - Collaboration ou adhésion à un office de tourisme existant »

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2006 relatif aux statuts de la Communauté de Communes Porte du Sundgau

**VU** l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2008 modifiant l'article 4 (compétences et attributions de la Communauté de Communes Porte du Sundgau)

**Vu** l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2009 modifiant l'article 4 (compétences et attributions de la Communauté de Communes Porte du Sundgau)

**Vu** l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2010 actant le transfert du siège de la Communauté de Communes

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 6 juin 2011

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Décide de modifier la compétence : Actions en faveur du développement économique, alinéa 7 comme suit :**

« Création et gestion d'un office de tourisme intercommunal - Collaboration ou adhésion à un office de tourisme existant »

**CHARGE** le Président de faire toutes formalités nécessaires et de demander aux communes membres de délibérer sur cette proposition de modification statutaire

#### 2011.68 Attribution du marché Transport à la Demande

**VU** les explications de Anne Hoffer exposant qu'une consultation a été lancée en vue de renouveler le marché de Transport A la Demande, qui prend fin le 18 juin 2011,

**VU** l'avis du Directoire réuni le 30, mai 2011 qui a procédé à l'examen des trois offres réceptionnées et sa proposition de retenir l'entreprise Alsa Taxi,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**DECIDE** d'attribuer le marché de service de Transport à la Demande à l'entreprise Alsa Taxi de St Louis pour un montant prévisionnel annuel de 10 081.56 € TTC.

**AUTORISE** le président à réaliser toutes formalités nécessaires

#### 2011.69 Avenant au marché signalisation sécurité : Signalisation de la zone d'activité et de la Rue de Paris à Attenschwiller

Mlle Miesch expose que suite à la délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2009, le marché de signalisation horizontal et vertical de la zone d'activité et de la Rue de Paris à Attenschwiller avait été attribué à l'entreprise signalisation sécurité de Colmar.

Cette entreprise a été rachetée par le groupe Signature au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et il convient donc de signer un avenant au marché.

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché signalisation sécurité pour la signalisation de la ZA

**CHARGE** le président de régler toutes formalités nécessaires

#### 2011.70 Vote du compte administratif 2010 et compte de gestion- Budget annexe enfance

**Vu** les explications données par Mme Anne Hoffer relatives aux principales dépenses et recettes réalisées en section d'investissement et de fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	989 601.85 €	974 893.66 €
	Section d'investissement	65 529.16 €	86 974.54 €

Reports de l'exercice 2009	Section de fonctionnement		80 862.99 €
	Section d'investissement	42 904.90 €	

TOTAL (Réalizations + reports)	1 098 035.91 €	1 142 731.19 €
-----------------------------------	----------------	----------------

Restes à réaliser en 2010	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
	Total des restes à réaliser à reporters en 2008	0.00 €	0.00 €

Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	989 601.85 €	1 055 756.65 €
	Section d'investissement	108 434.06 €	86 974.54 €
	Total cumulé	1 098 035.91 €	1 142 731.19 €

**Après en avoir délibéré,**

Monsieur le Président ayant quitté la salle et laissé la présidence à Monsieur André Wolgensinger, Vice-Président

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de administratif de l'exercice 2010 tel que présenté ci-dessus

**APPROUVE** les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus

**CONSTATE** que les résultats de clôture du compte de gestion 2010 et du compte administratif 2010, service enfance, sont concordants

**CHARGE** le président de régler toutes formalités nécessaires

**2011. 71 Affectation des résultats - Budget enfance jeunesse 2010**

**Vu** l'approbation du compte administratif du budget annexe enfance de l'exercice 2010 ;

**Vu** le résultat de fonctionnement du Budget enfance 2010 : - 14 708.19 €

**Vu** le report 2009 en section de fonctionnement : + 80 862.99€

**L'excédent de fonctionnement du budget enfance 2010 est donc de : +66 154.80 €**

**Vu** le report 2009 en section d'investissement : - 42 904.90 €

**Vu** le résultat d'investissement du budget enfance 2010 : + 21 445.38 €

**Vu** les restes à réaliser 2010 en dépenses et recettes du budget enfance : + 0,00 €

**Le besoin de financement d'investissement du budget enfance 2010 est donc de : 21 459.52 €**

**Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et à l'unanimité,**

**DECIDE** de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

- à la section d'investissement, article 1068, un montant de 22 000.00 €
- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de 44 154.80 €

**CHARGE** le président de régler toutes formalités nécessaires

**2011.72 avenant N°1 - Marché de Carrelage - Gendarmerie d'Hagenthal**

Monsieur le Président expose que lors des travaux de construction de la gendarmerie, il a semblé opportun d'envisager le changement de revêtements de sol dans les logements compte tenu de la fréquence des déménagements chez les gendarmes. Ainsi, en lieu et place de poser des revêtements plastiques dans les séjours et les dégagements, il est proposé de poser du carrelage. Il y a donc un avenant positif à acter au marché carrelage et un avenant négatif au marché revêtement de sols sachant qu'au final l'enveloppe totale du marché de travaux actée par le conseil communautaire ne sera pas dépassée.

**Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** la signature d'un avenant N°1 au marché Carrelage - Gendarmerie de Hagenthal.  
**PRÉCISE** que le montant TTC du marché Carrelage passe de 18 963.08 € à 33 389.27 € TTC.  
**CHARGE** le président de régler toutes formalités nécessaires

#### 2011.73 Vote du compte de gestion 2010- Budget général

Vu les résultats figurant au compte de gestion 2010 pour le budget principal de la collectivité :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affecté de l'investissement exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de 2010
Investissement	9 379.78 €	0	- 151.352.60 €	- 141 972.82 €
Fonctionnement	377 023.97 €	99 000 €	365 896.95 €	643 920.92 €
Total	386 403.75 €	99 000 €	214 544.35 e	501 948.10 €

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**CONSTATE** que les résultats de clôture du compte de gestion 2010 et du compte administratif 2010, service général sont concordants

**CHARGE** le président de régler toutes formalités nécessaires

#### 2011.74 Vote du compte administratif 2010 - Budget Général

Vu les explications données par Melle Frédérique Miesch relatives aux principales dépenses et recettes réalisées en section d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la collectivité

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 023 255.66 €	1 389 152.61 €
	Section d'investissement	1 086 345.64 €	934 993.04 €
Reports de l'exercice 2009	Section de fonctionnement		278 023.97 €
	Section d'investissement		9 379.78 €
<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>		<b>2 109 601.30 €</b>	<b>2 611 549.40 €</b>
Restes à réaliser en 2010	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	1 514 782.05 €	1 731 156 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2010	1 514 782.05 €	1 731 156 €
Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	1 023 255.66 €	1 667 176.58 €
	Section d'investissement	2 601 127.69 €	2 675 528.82 €
	Total cumulé	3 624 383.35 €	4 342 705.40 €

**Après en avoir délibéré,**

Monsieur le Président ayant quitté la salle et laissé la présidence à Monsieur Wolgensinger, Vice-Président

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**APPROUVE** le compte de administratif de l'exercice 2010, budget général, tel que présenté ci-dessus

**APPROUVE** les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus  
**CONSTATE** que les résultats de clôture du compte de gestion 2010 et du compte administratif 2010 service général sont concordants  
**CHARGE** le président de régler toutes modalités nécessaires

#### 2011. 75 Affectation des résultats - Budget général 2010

Vu l'approbation du compte administratif du budget général Porte du Sundgau de l'exercice 2010 ;

Vu le résultat de fonctionnement du Budget général 2010 : 365 896.95 €

Vu le report 2009 en section de fonctionnement : 278 023.97 €

**L'excédent de fonctionnement du budget général 2010 est donc de : + 643 920.92 €**

Vu le report 2009 en section d'investissement : 9 379.78 €

Vu le résultat d'investissement du budget général 2010 : - 151 352.60 €

Vu les restes à réaliser 2010 en dépenses et recettes du budget général : + 216 373.95 €

**L'excédent d'investissement du budget général 2010 est donc de : + 74 401.13 €**

**Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter les résultats de la manière suivante :

- à la section d'investissement, article R 001, un montant de +74 401.13 €
- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de +643 920.92 €

**CHARGE** le président de régler toutes formalités nécessaires

#### 2011.76. Décision modificative N° 1 - Budget Ordures Ménagères

Suite à la fin des travaux de la déchetterie de Michelbach le Haut et de certains sites de déchets verts, il convient de procéder au transfert des écritures passées au compte 2315 vers les comptes 2151, pour ce faire il est nécessaire de procéder à l'ouverture des crédits adéquats.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la décision modificative N°1 au budget ordures ménagères 2011 :

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
R 2315/041	0 €		400 000 €	400 000 €
D 2151/041	0 €		400 000 €	400 000 €

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires.

#### 2011.77 Accord transactionnel - Getty images

Monsieur le Président explique que la responsabilité de la communauté de communes a été engagée pour l'utilisation d'une image sur son site Internet. La collectivité ignorait que l'utilisation de cette image était soumise à un paiement de droit d'auteur.

Après plusieurs correspondances, un accord a pu être trouvé, avant d'entrer dans une phase contentieuse.

Ainsi, la société Getty Images demandait dans son dernier courrier le paiement d'une somme de 1 518.75€ au titre de la licence d'utilisation de cette image et une somme de 303.75 € au titre des frais engagés. La Porte du Sundgau a proposé le versement d'une somme de 750 € pour régler ce litige. Ce montant a été accepté. Aussi, il convient d'autoriser le président à payer cette somme et à signer l'accord transactionnel avec la société Getty Images.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le paiement d'une somme de 750 € TTC pour clôturer le litige opposant la Porte du Sundgau à la société Getty Images pour l'utilisation d'une image non autorisée sur le site Internet de la collectivité

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord transactionnel à intervenir dans ce dossier

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires.

## Divers

Lors de cette réunion de conseil communautaire, il a également été question d'envisager la prise de compétence eau et assainissement à l'échelle de la Porte du Sundgau suite aux préconisations du schéma départemental de l'intercommunalité. La réalisation d'une étude par l'intercommunalité a été envisagée.

Monsieur le Président précise que la communauté de communes n'était absolument pas obligée d'envisager une étude, à ce stade, mais si le Préfet insiste pour réduire le nombre de syndicats c'est bien dans le but, à terme, de voir la Porte du Sundgau prendre la compétence de ces syndicats.

Sur ce sujet, Monsieur Delmond ne comprend pas qu'on veuille remettre en cause ces syndicats qui sont efficaces et qui fonctionnent bien. Madame Bubendorff pense que les économies d'échelle qui sont évoquées ne seront pas atteintes car les syndicats fonctionnent avec peu de frais : pas d'indemnités aux élus, le secrétariat du syndicat est dans bien des cas le secrétaire de mairie qui ne reçoit pas de gratifications complémentaires pour ce travail...

Mme Groelly souligne que la commune de Neuwiller ne travaille pas dans le cadre d'un syndicat pour l'eau et l'assainissement, les élus communaux ne souhaitent pas que cette situation change.

Monsieur Dreyer craint que si une position commune n'est pas adoptée, le Préfet ne force purement et simplement les syndicats à fusionner.

Il est proposé qu'une réunion de travail se fasse prochainement avec les syndicats pour envisager l'opportunité de cette étude. Aucune délibération n'est prise sur ce sujet.

ROTH Fernand

PFENDLER Pierre

DREYER Bernard

OSER Patrick

MULLER Hubert

FELZHALB Bernard

MERTZ Véronique

UEBERSCHLAG André

LATSCHA Martine

GROELLY Caroline

BAUMGARTNER Paul

ACKERMANN Roland

WEIDER Fabien

WOHLFARTH Denise

WOLGENSINGER André

WIEDERKEHR Denis

OTT Danièle

BUDENDORFF Catherine

KEMPF Christine

PAPA Antoine

DELMOND Max

HATTSTADT Viviane.

NIGLIS Christiane